

Groupe de travail thématique  
« La prise en compte, dans les politiques, des besoins naturels en eau  
pour les écosystèmes »

Conclusions & recommandations

---

Président : Prof. George Zalidis, Université de Thessaloniki  
Rapporteur : M. Eduard Interwies, InterSus - Services Durabilité

---

Basée sur des présentations très intéressantes, la discussion qui a suivi, sur la question de la compréhension des besoins naturels en eau pour les écosystèmes et de l'intégration de ce concept dans les politiques de l'eau, a abouti aux principaux résultats suivants :

- **Une approche intégrée pour la gestion de l'eau est de grande valeur pour considérer les besoins des écosystèmes. Il est crucial, non seulement de considérer l'eau comme une « ressource » (quantité/qualité), mais également de comprendre l'importance de l'eau pour les systèmes écologiques complexes (par exemple les zones humides).** Ceci implique, qu'en plus de la gestion traditionnelle de l'eau fonctionnant seulement en « verticale » dans la colonne de l'eau, le bassin versant tout entier - assimilé à un système lié - doit être considéré, aboutissant ainsi à la prise en compte de la gestion « horizontale ». L'équilibre entre les besoins des différents utilisateurs, incluant l'environnement, dans une approche de gestion saine devrait être basé sur des principes clairs d'allocation (Résolution de Ramsar).
- Il y a eu accord unanime sur le fait que, comme principe de base, **les quantité et qualité d'eau appropriées doivent être fournies aux écosystèmes pour maintenir leurs fonctions, en tenant compte de leurs dynamiques naturelles.** Ceci peut impliquer des débits et des niveaux d'eau minimum variables dans l'espace et dans le temps. Ces besoins doivent être établis sur une base scientifique solide et être bien acceptés par tous les acteurs concernés.
- Comme base, **les outils et méthodes scientifiques et interdisciplinaires sont nécessaires pour une meilleure compréhension et évaluation du fonctionnement des écosystèmes et des besoins en termes de services et de durabilité.** Alors qu'il y a eu des progrès considérables ces dernières années dans le développement de tels méthodes et outils, **un travail complémentaire est nécessaire pour une bonne compréhension scientifique globale des écosystèmes.** Des outils et méthodes importants sont, par exemple, l'analyse des pressions (comme point de départ et liée à l'approche de la Directive Cadre sur l'Eau), l'analyse fonctionnelle, les instruments économiques, l'analyse de risque (par exemple dans le contexte du changement climatique), les SAD intégrés, la télédétection pour comprendre l'évolution de la végétation en réponse à la fluctuation de niveau d'eau, les approches écohydrologiques ainsi que les études d'impact (par exemple l'Evaluation Stratégique d'Impacts sur l'Environnement définie par l'UE).
- La connaissance purement scientifique n'est pas suffisante pour une meilleure gestion ; les besoins des décideurs politiques en matière d'outils pratiques doivent être

considérés, s'agissant alors **d'intégrer et de traduire la connaissance scientifique dans les documents et la décision politiques** liés à la gestion des écosystèmes. Ce lien entre recherche académique et politique est considéré comme étant fondamental.

- Il a été mentionné à plusieurs reprises que les **spécificités de la région et des pays méditerranéens doivent être prises en considération**. Ceci concerne à la fois la nature spécifique du système hydrologique et des écosystèmes liés, mais également les différentes situations socio-économiques et géopolitiques et étapes de développement des pays méditerranéens. En outre, quelques pays doivent respecter la législation européenne (étant des pays membres de l'UE), d'autres sont en train d'intégrer cette législation (étant de futurs états membres de l'UE), alors que d'autres utilisent des approches européennes utiles adaptées à leurs spécificités sans devoir mettre en application toute la réglementation.
- Afin d'éviter le danger que la satisfaction des besoins des écosystèmes ne soit pas considérée comme une priorité (notamment en raison du manque de clarté des droits de propriété et du manque de « porte-parole »), **intégrer leur valeur économique dans la prise de décision peut être une approche fructueuse à développer**. Ceci suppose d'améliorer l'évaluation économique des zones humides et des services associés au niveau méthodologique, mais également en fonction de la situation locale. En même temps, cette approche d'évaluation globale doit être employée avec prudence, dans la mesure où les zones humides ont une valeur culturelle difficile à quantifier. En outre, l'objectif de protection des écosystèmes est un objectif à long terme et difficile à comparer à d'autres usages à court terme.
- Comme cela peut être remarqué dans la DCE, **les approches et les instruments économiques peuvent être d'un grand intérêt pour la gestion des écosystèmes et pour atteindre les objectifs environnementaux de la Directive**. Comme exemple important, les évaluations coûts-avantages peuvent soutenir l'évaluation de la disproportion entre coûts et potentielles exemptions des objectifs environnementaux. Puisque les bénéfices de zones humides spécifiques ne sont pas bien connus, il est proposé qu'un inventaire des biens et des services, en particulier de petites zones humides temporaires, soit établi au niveau régional (Plan Bleu ?).
- **Les solutions locales** basées sur la connaissance de terrain sont nécessaires pour la gestion intégrée durable et la protection des écosystèmes. En même temps, **ces activités sont basées sur et sont liées aux cadres politiques globaux en place**. Ceux-ci incluent par exemple divers accords ou conventions globaux et régionaux (Ramsar, Sommet mondial pour le développement durable, SMDD) mais également diverses politiques et directives européennes.
- Un certain nombre de directives européennes sont appropriées à la gestion des écosystèmes (par exemple la Directive Habitat, Natura 2000, etc.) et ont des exigences et des procédures spécifiques qui fournissent une bonne base pour une intégration systématique de l'approche par écosystèmes. D'importance particulière est la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui définit clairement les objectifs environnementaux (chimiques, physiques et biologiques). **Les approches pratiques développées pour l'appui à la mise en oeuvre de la DCE (par exemple : document d'orientation horizontal pour les zones humides) peuvent être très utiles pour les gestionnaires de l'eau, ainsi que pour les pays qui n'ont pas obligation de mettre en œuvre la DCE.**

- En même temps, les éléments de qualité hydrogéomorphologique des masses d'eau de surface (petites zones humides), des eaux temporaires et eaux souterraines alimentant les zones humides sont de grande importance dans la région méditerranéenne et doivent être mieux compris et pris en considération dans une approche de gestion durable de bassins versants, même s'ils ne sont pas considérés individuellement comme masses d'eau dans le cadre de la DCE (avec des objectifs environnementaux spécifiques etc.).
- Afin de permettre une prise en compte suffisante de l'approche par écosystèmes au niveau politique, **différentes politiques pertinentes, allant au-delà de la politique de l'eau, doivent être considérées et coordonnées** (développement rural, aménagement du territoire, GIZC, politique agricole, etc.). En outre, de futurs développements significatifs d'importance au regard de l'accroissement des pressions sur les ressources en eau et les écosystèmes liés doivent être intégrés (changement climatique, croissance démographique, etc.). **L'intégration des politiques doit être soutenue par l'intégration institutionnelle**, basée sur une compréhension des structures et des capacités existantes. Dans les pays méditerranéens, cette intégration est souvent compliquée par des compétences peu claires et chevauchantes des institutions qui n'ont souvent pas de procédures claires en matière de communication.
- Il est considéré comme crucial de favoriser la **participation des acteurs dès les premières étapes du développement des politiques en question, mais également des projets spécifiques, afin d'intégrer les besoins et attentes de ces acteurs dans les objectifs de la planification**. Ceci augmentera la transparence, réduira les conflits (ou tout du moins les rendra plus transparents) et mènera ainsi à une acceptation plus grande des décisions de gestion résultantes. Différents arrangements institutionnels sont possibles afin de permettre cette participation des acteurs, visant à aboutir à une « culture commune pour la rivière » et de résoudre des conflits entre acteurs en parvenant à des situations « gagnant-gagnant ».
- L'importance de la **coopération régionale en Méditerranée pour la création d'un environnement favorable et d'une prise de décision spécifique a été soulignée**. Ceci peut se mettre en place à la fois via des institutions régionales et en renforçant les échanges Nord-Sud. Plus spécifiquement, des colloques sur l'éducation et le renforcement des capacités centrés sur des méthodes et des outils pour améliorer la compréhension du fonctionnement des écosystèmes (par exemple dans le contexte de la mise en oeuvre de la DCE) et l'intégration de l'approche par écosystèmes dans la prise de décision politique pourraient être organisés. Puisqu'une meilleure compréhension des rôles et fonctionnements spécifiques des écosystèmes est nécessaire, des inventaires fonctionnels des zones humides (actuels et historiques) à l'échelle du bassin versant pourraient être développés pour toute la région méditerranéenne.